

Cabinet MARRAUD CEDRIC

9, Cours Victor Hugo – B.P. 70357
47008 AGEN CEDEX
Tel: 05 53 47 31 36 – fax: 05 53 47 26 44
E-mail: agen-prefecture@gan.fr
<http://www.hipassur.com>

Orias 11 059 371



R.C. Propriétaire ou Gardien de chevaux

En dehors des professionnels qui sont assurés par leur assurance liée à l'établissement, **les particuliers** ou éleveurs (propriétaire de chevaux) doivent souscrire une assurance spécifique pour les dommages causés aux tiers, du fait des chevaux dont ils ont la garde.

Cette assurance est complémentaire à celle du cavalier, accordée avec la licence, qui couvre l'activité sportive.

Il y a plusieurs possibilités :

- En option à l'assurance Assurance cheval Mortalité : contrat avec désignation,
- En souscrivant une Responsabilité Civile Agricole (éleveur ou agriculteur). Il faut toutefois vérifier que la garantie est acquise en tous lieux,
- En souscrivant un contrat sans désignation adapté au particulier,
- En extension au contrat Habitation Il faut toutefois vérifier que la garantie est acquise en tous lieux,
- En complément à l'assurance cavalier délivrée avec la licence.

Pour tout devis hésitez pas à nous contacter au 05.53.47.31.36